



COVID-19

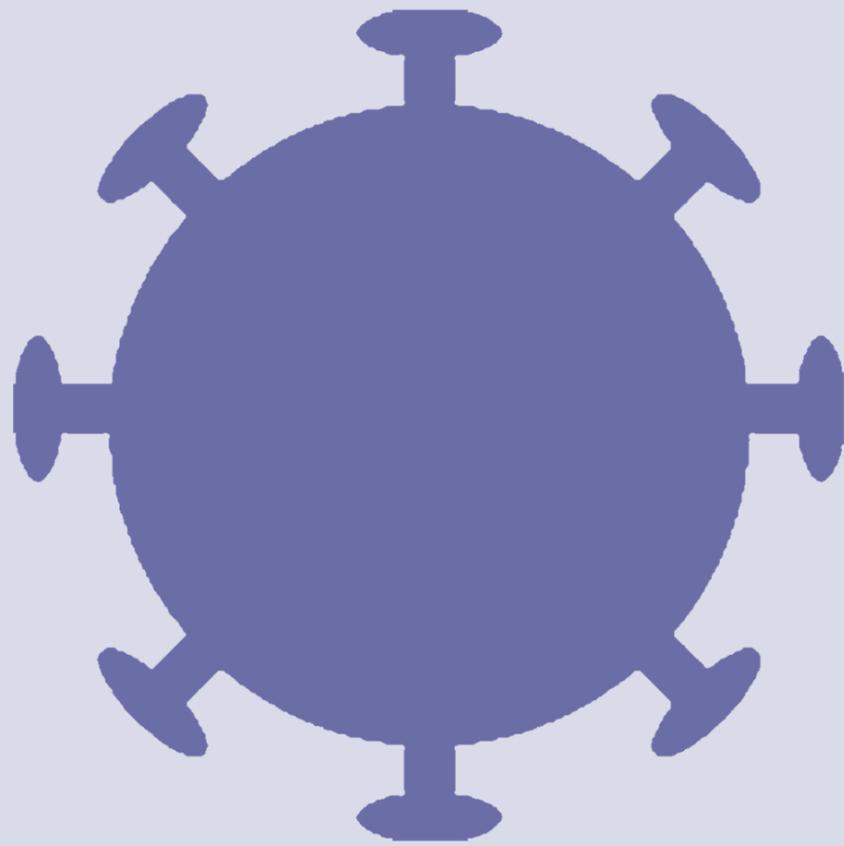
# DOSSIER DE PRESSE



## **PLAN DE DÉCONFINEMENT**

Déclinaison des mesures gouvernementales  
en Guadeloupe





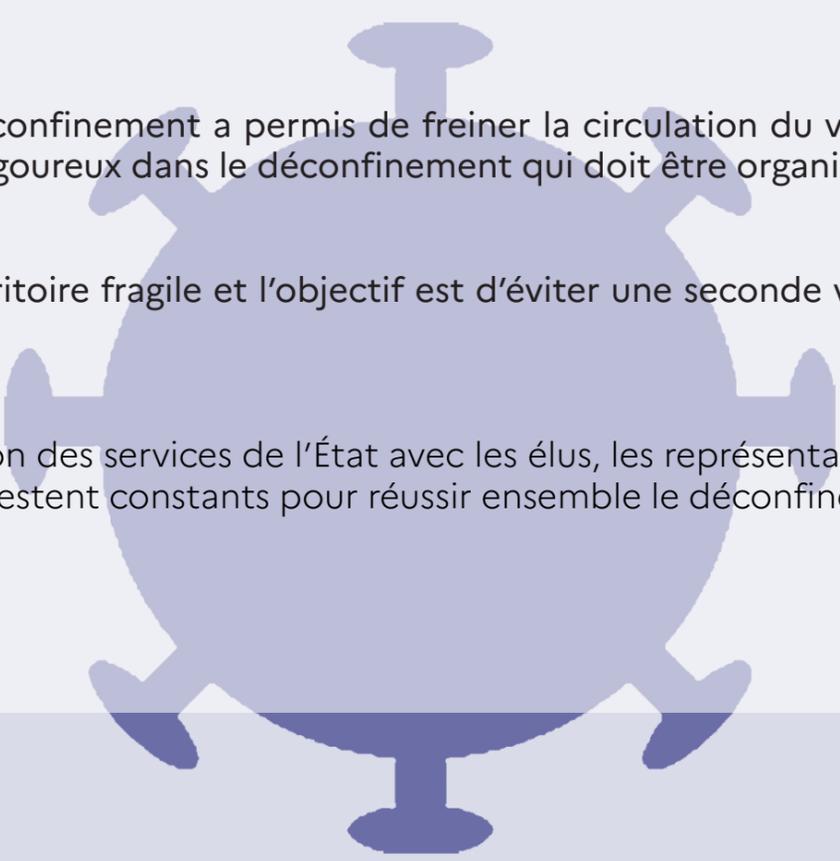
Après plus de 50 jours de confinement, une nouvelle étape attend la Guadeloupe à partir de ce lundi 11 mai.

Pour autant , cette période de déconfinement ne signifie pas la fin de l'épidémie. Il va falloir désormais apprendre à vivre avec le virus, respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale en toute circonstance.

Le respect des mesures de confinement a permis de freiner la circulation du virus dans l'archipel. Il faut aujourd'hui se montrer aussi rigoureux dans le déconfinement qui doit être organisé de façon très progressive.

La Guadeloupe reste un territoire fragile et l'objectif est d'éviter une seconde vague et le reconfinement qui en résulterait.

Le dialogue et la concertation des services de l'État avec les élus, les représentants du monde économique et les acteurs de la vie sociale restent constants pour réussir ensemble le déconfinement.



# LES MESURES DU PLAN NATIONAL QUI S'APPLIQUENT À LA GUADELOUPE

COVID-19

## PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin
 <b>VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS</b>		
Cinémas et théâtres		
Médiathèques, bibliothèques et petits musées		
Grands musées		
Forêts		
Parcs et jardins		
Plages et lacs		 (ouverture possible sur proposition des maires)
Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes		
Colonies de vacances, camps, etc.		
Mariages et cérémonies	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)
Lieux de cultes	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie
Cérémonies funéraires	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes
Cimetières		
Rassemblements de plus de 10 personnes		
Évènements de plus de 5000 personnes		 Interdit jusqu'au 31 août

# PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin
 <b>DÉPLACEMENTS</b>		
Dans l'espace public	 Sauf dérogation	
En transports en commun	 Sauf dérogation	 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation port du masque obligatoire
 <b>COMMERCES</b>		
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc)	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect
Marchés en plein air	 Possibilité d'ouverture à la main du Préfet	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	 	 Sous réserve du respect des guides sanitaires
Bars, cafés, restaurants	 	 

# PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin
 <b>ÉCOLES ET CRÈCHES</b>		
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)
Maternelles		 Ouverture sur la base du volontariat des élèves Limite de 10 élèves par classe
Élémentaires		 Ouverture sur la base du volontariat des élèves Limite de 15 élèves par classe
Collèges À partir du 18 mai		 (15 élèves pas classe max.) Volontariat (Masques obligatoires)
Lycées		
	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin
 <b>TRANSPORTS</b>		
Transports en commun urbain	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre maximale : En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales (Port du masque obligatoire)
Transports inter-régionaux	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)
Avions	 Offre réduite Uniquement pour les déplacements autorisés	 Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux (Port du masque obligatoire)
Taxis / VTC	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 Limitation du nombre de passagers (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)

# PLAN DE DÉCONFINEMENT

Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin
 <b>SPORTS</b>		
Sport individuel à l'extérieur	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)		
Sports collectifs et de contact		 Liste établie par le ministère
Sports collectifs professionnels		 Fin de la saison 2019/2020

## Les mesures spécifiques du déconfinement en Guadeloupe

- Le **couvre-feu est maintenu** mais sur des horaires réduits, de 21h à 4h du matin au lieu de 20h à 5h du matin jusqu'à présent.
- Les **marchés sont réouverts**, avec l'accord des maires qui doivent s'assurer de la bonne application des gestes barrières, sous le contrôle de la police municipale.
- **L'accès aux plages** pourra se faire sur proposition des maires qui devront s'assurer de la bonne application des gestes barrières et du respect des mesures de distanciation sociale. Toutefois, **des contrôles sur la qualité des eaux de baignade devront être opérés avant toute réouverture.**
- La **location des gîtes et chambres d'hôtes** sera de nouveau autorisée à compter du 21 mai
- La **quatorzaine stricte** dans un hébergement dédié des passagers qui arrivent sur le territoire de la Guadeloupe est maintenue jusqu'au 1er juin minimum.
- Les **étudiants** qui envisagent de revenir en Guadeloupe sont invités à s'inscrire sur la plateforme <https://outremersolidaires.gouv.fr/>. Le ministère des Outremer organisera leur retour. Chacun devra effectuer une quatorzaine, soit dans l'Hexagone, soit en Guadeloupe.
- Les **liaisons inter-îles** : Depuis le début du confinement, la continuité territoriale est assurée par voie aérienne pour Marie-Galante, et par voie maritime pour les Saintes et la Désirade. Le préfet étudie avec les maires concernés, la volumétrie et la fréquence des rotations à mettre en place, à compter du 11 mai.